

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1097651//IMI-VA-15144/00A8-1  
Date : 09/12/2025  
Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS DU 3E MILLENAIRE  
BP  
69792 ST PRIEST

**Bénéficiaire (si différent du demandeur)**

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 10/12/2025  
Date et signature : (Nom et qualité)

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel



Philippe BENIT

Le 11/12/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : **Oui**

### Localisation des Travaux

15290 OMPS - RD66.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	7		m. d'alvéole	7	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

**Nature des travaux :** Réalisation de conduite multiple,

**Commentaires :** Pose chambre telecom sur réseau existant + tranchée en traversée de chaussée

**Echéancier :**

Date prévue pour le début des travaux : 04/02/2026

Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 31/12/2039



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC**

**Intitulé de l'opération: Tranchée(s)**

**RD n° 66**

**Demande de: CML 15 pour ORANGE**

**Objet de la demande: Raccordement client**

**Commune(s): OMPS : La Source**

Le 10 décembre 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC  
Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

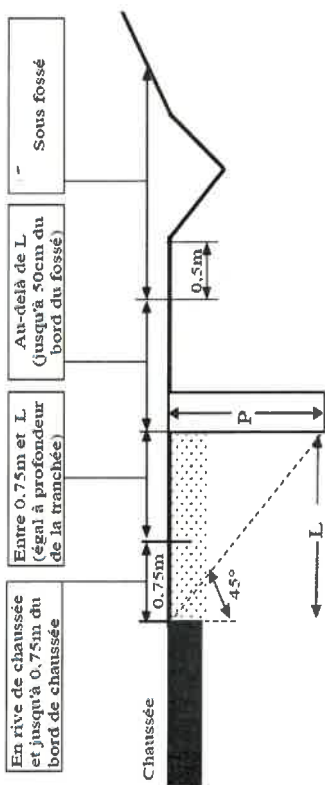
Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac  
Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

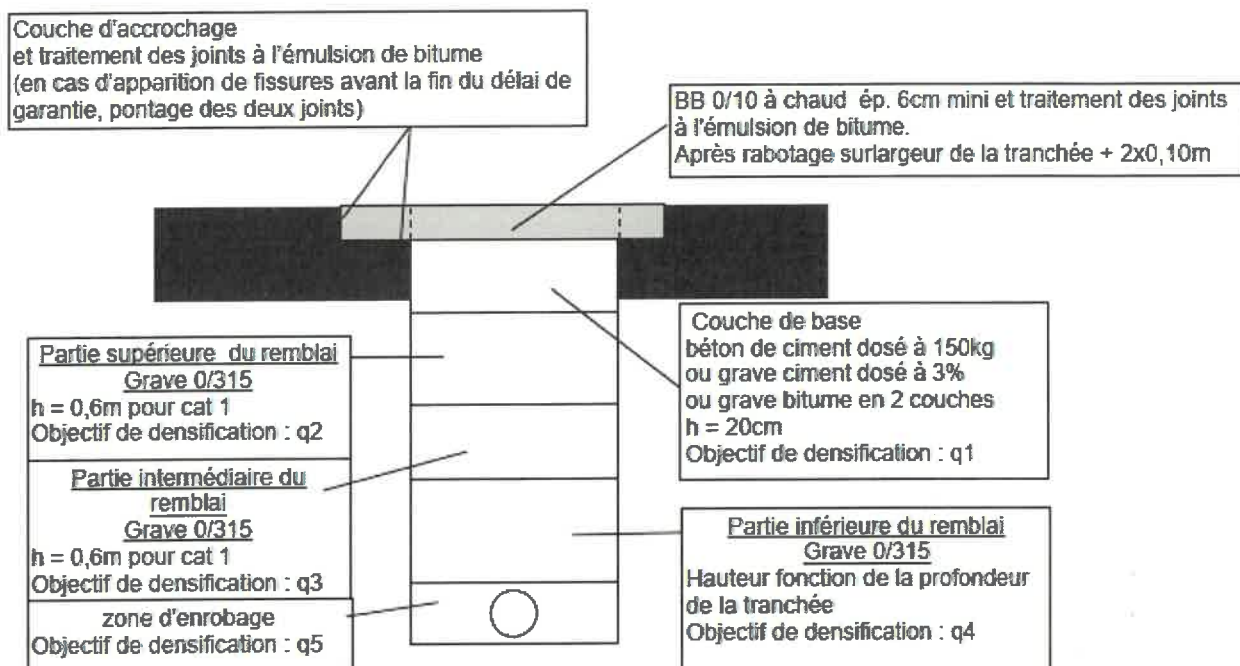
Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI)  observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Sous accotement Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
66	Cat 3	Au PR0+11		TT	7m				Une traversée Schéma 7
		Du PR0+11 Au PR0+115	G	TT	4m				Pose d'une chambre L2C Schéma 7



- \* Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
  - TE = tranchées étroites
  - FD = Forage dirigé
  - F = Fonçage
  - SA= Supports aériens

**Schéma n°7 Tranchée isolée sous chaussée de toutes les RD (cat. 1, 2 et 3)  
(projet à faible impact type branchement particulier)**



## MAIRIE OMPS

OMPS, le 11 décembre 2025

Le Maire de la Commune de OMPS  
à Monsieur le Président  
du Conseil départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

OBJET DE LA DEMANDE :

Demandeur : **CML 15 pour ORANGE**

Voies concernées : Route départementale n°66

Commune(s) : OMPS: La source

Description des travaux : **Raccordement client**

Prescriptions proposées :

- Création d'une artère fibre conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

AVIS (1) : **Favorable**

Le Maire de la Commune de OMPS

Jean-Luc LOISON,



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL  
Agence d'AURILLAC Rue Nicéphore Niepce  
15000 AURILLAC  
Affaire suivie par : F. MEMBRADO

Email : [aaurillac@cantal.fr](mailto:aaurillac@cantal.fr)

(1) Rayer la mention inutile